

- la valeur en douane ;
- les régimes douaniers économiques ;
- les techniques de contrôle ;
- la lutte contre la fraude et la contrebande ;
- la lutte contre le trafic des stupéfiants ;
- le contentieux douanier ;
- la gestion des recettes douanières ;
- la gestion des services des brigades des douanes.

3. – Finances publiques :

- les règles et principes d'élaboration du budget de l'Etat ;
- le budget de fonctionnement et le budget d'équipement ;
- la loi de finances annuelle et complémentaire ;
- les recettes et les dépenses publiques ;
- l'exécution du budget de l'Etat ;
- l'ordonnateur et le comptable public ;
- la politique budgétaire ;
- les régimes fiscaux ;
- les code des marchés publics ;
- le contrôle des finances publiques.

4. – Langue étrangère (français - anglais) :

- étude de texte (suivie de questions).

B/ Epreuve orale d'admission :

Elle consiste en un entretien avec les membres du jury et portant sur le programme de l'examen.

ANNEXE 3 - 2

Programme du concours sur épreuves pour l'accès au grade d'officier de contrôle

A/ Epreuves écrites d'admissibilité :

1- Culture générale :

- l'Histoire de l'Algérie contemporaine ;
- le problème de l'eau dans le monde ;
- la protection de l'environnement ;
- la politique de l'emploi en Algérie ;
- la civilisation musulmane ;
- la géographie et l'économie de l'Algérie ;
- l'Histoire du Maghreb arabe ;
- les problèmes de développement économiques et sociaux en Algérie ;

- les organisations internationales ;
- les réformes économiques en Algérie ;
- le système politique algérien.

2. – Droit ou économie :

- les sources du Droit ;
- le droit subjectif et le droit objectif ;
- la hiérarchie des lois ;
- le droit commun et le droit privé ;
- les droits d'auteur et la propriété intellectuelle ;
- les régimes constitutionnels ;
- le principe de séparation des pouvoirs ;
- les modes de scrutin ;
- les partis politiques ;
- la responsabilité civile ;
- les contrats ;
- les actes de l'administration ;
- le contentieux administratif ;
- les courants de la pensée économique ;
- les régimes économiques ;
- les mécanismes de l'économie de marché ;
- le commerce international ;
- la balance commerciale et la balance des paiements ;
- les multinationales ;
- les politiques de développement économique en Algérie ;
- la structure de l'économie algérienne ;
- la dette extérieure de l'Algérie.

3. – Finances publiques :

- les règles et principes d'élaboration du budget de l'Etat ;
- les recettes et les dépenses publiques ;
- l'exécution du budget de l'Etat ;
- l'ordonnateur et le comptable public ;
- la politique monétaire et la politique budgétaire ;
- la fiscalité locale ;
- le code des marchés publics ;
- le contrôle des finances publiques.

B/ Epreuve orale d'admission :

Elle consiste en un entretien avec les membres du jury et portant sur le programme du concours.